



BULLETIN D'INSCRIPTION

A retourner à *GLISS'56* avec vos 3 chèques

N° :
Reçu le :/...../.....

Er Groës
Port Blanc
56870 - BADEN
☎ 02.97.57.09.67
✉ gliss56@laposte.net

Doucy-Combelouvière du 24 au 30 janvier 2010

Votre situation

Votre Identité :

Nom :

Date de naissance : ___ / ___ / ___ sexe : M - F

Ski Alpin Non Skieur

A jour en 2009

Oui
 Non

Nom :

Date de naissance : ___ / ___ / ___ sexe : M - F

Ski Alpin Non Skieur

A jour en 2009

Oui
 Non

Adresse : _____

Téléphone : _____

Courriel : _____@_____

Votre choix :

Indiquez vos nom et prénom face à votre choix

		Séjour	Cotisation	Montant	total
<input type="checkbox"/>	Ski Alpin	665 €	+ 10 €	= 675 €	€
<input type="checkbox"/>	Ski Alpin	665 €	+ 10 €	= 675 €	€
<input type="checkbox"/>	Non skieur	446 €	+ 10 €	= 456 €	€
<input type="checkbox"/>	Non skieur	446 €	+ 10 €	= 456 €	€
Total général				€

Indiquez vos choix, et faites un peu de calcul

Soit un total de :€ / 3 =€ par chèque

Droit d'entrée (uniquement si non à jour en 2009) 14 € *... = € A rajouter sur le premier chèque

Votre règlement :

3 chèques datés de ce jour joints à cette réservation

Vos chèques seront mis en banque - le 24 octobre 2009 pour le premier (1/3 du séjour + droit d'entrée éventuel)
- le 24 novembre 2009 pour le second (1/3 du séjour)
- le 24 décembre 2009 pour le dernier (1/3 du séjour)

Attention : L'inscription de nouveaux membres ne sera prise en compte qu'après le 25 novembre, dans la mesure des places disponibles.

Votre inscription ne sera prise en considération que si elle est accompagnée des 3 chèques dont les encaissements seront échelonnés aux conditions ci-dessus.

Attention :

En cas d'augmentation sensible du prix du transport en car du fait de hausses de carburants, **Gliss'56** se réserve le droit de vous réclamer un supplément justifié pour le transport

Conditions d'annulation : (par personne)

- 1 - Si vous annulez votre séjour AVANT le 25 novembre 2009, votre versement vous sera remboursé à l'exception de la cotisation annuelle et du droit d'entrée si vous n'étiez pas membre actif, à jour de votre cotisation 2009 à l'association.
- 2 - Si vous annulez votre séjour entre le 25 novembre et le 25 décembre 2009, il vous sera retenu un montant forfaitaire de 250 €/personne pour indemniser les différents prestataires.
- 3 - Vous annulez APRES le 25 décembre 2009, votre versement reste acquis en totalité à l'association et pour indemniser les différents prestataires.
- 4 - Pour les cas 2 et 3, les conditions ci-dessus s'appliquent **sauf si vous êtes remplacé pour le séjour**: en ce cas, votre versement vous sera remboursé à l'exception de la cotisation annuelle, et du droit d'entrée si vous n'étiez pas membre de l'association en 2009.

Votre engagement :

- Je soussigné _____, reconnait avoir pris connaissance des clauses ci-dessus pour le séjour à **Doucy-Combelouvière** du 24 au 30 janvier 2010 et souscrire au règlement intérieur de l'association.
- Je soussigné _____, membre actif pour le séjour 2009 à Doucy, ne pouvant participer au séjour 2010, souhaite conserver la qualité de membre actif de Gliss'56 pour l'année 2010, je joins 10 € par personne membre en chèque.

Pièces jointes :

- 1 Photo/personne pour le forfait ski
 - 2 timbres pour les courriers :
 - 3 chèques datés de ce jour
- représentant le règlement total du séjour

Fait à _____, le _____

Ajouter la mention manuscrite "lu et approuvé"

Signature :

Signature :